

Parkett in Feuchtbereichen

Parkett kann grundsätzlich auch in Feuchtbereichen eingesetzt werden. Aufgrund der hygroscopischen Eigenschaften des Werkstoffs Holz sind jedoch verschiedene Punkte zwingend zu berücksichtigen.

Was sind Feucht- und was sind Nassbereiche?

Als **Nassbereiche** gelten Flächen mit regelmässigem und direktem Wasserkontakt, die mit Bodenabläufen oder Rinnen ausgestattet sind. Solche Bodenflächen finden sich in der Regel in gewerblich oder industriell genutzten Bereichen sowie in Duschen. Parkett ist für diese Bereiche nicht geeignet.

Als **Feuchtbereiche** gelten unter anderem Badezimmer, Dusche/WC-Kombinationen, private Küchen, Fitnessbereiche mit Sauna, private Wellnessanlagen sowie private Hallenbäder. In diesen Bereichen gelangt üblicherweise nur selten und in begrenztem Umfang unkontrolliert Wasser auf den Boden. Sollte dies dennoch der Fall sein, wird das Wasser in der Regel zeitnah entfernt, sodass bei fachgerechter Ausführung keine Schäden am Parkett entstehen. Für solche Anwendungen stehen geeignete Parkett- und Korkvarianten zur Verfügung.

Geeignete Materialien und Oberflächen

Bei **Parkettbelägen** sind sogenannte "ruhige" Holzarten zu bevorzugen, das heisst Holzarten mit geringen Schwind- und Quelleigenschaften sowie langen Feuchtwechselzeiten. Als Oberflächenbehandlung haben sich Öl- und Hartwachsölsysteme bewährt. Versiegelte Oberflächen sind in Feuchtbereichen nicht zu empfehlen und erfordern daher spezielle Freigaben durch die Lackhersteller/Parkettlieferanten.

Zusätzlich wird empfohlen, auch bei werkseitig wohnfertig behandelten Parkettbelägen eine geeignete Erstpflege vorzunehmen, insbesondere zum Schutz der Kanten- und Fugenbereiche.

Korkbeläge werden ebenfalls erfolgreich in Feuchtzonen eingesetzt. Bei Korkböden ist jedoch nach dem Einbau zwingend eine zusätzliche Versiegelung erforderlich.

Unabhängig vom gewählten Belag darf die regelmässige Unterhaltspflege mit geeigneten Pflegemitteln nicht vernachlässigt werden. Dadurch erhalten Gebrauchsspuren, eventuelle Haarrisse und Fugen kontinuierlich den notwendigen Schutz. Parkett in Feuchtbereichen sollte nach Möglichkeit vollflächig mit dem Untergrund verklebt werden.

Abdichtungen unter Parkett nach SIA 271/1

Die Norm SIA 271/1 "Abdichtungen von Innenräumen" schreibt für bestimmte Anwendungsbereiche von Parkett eine vollflächige Abdichtung der Bodenfläche vor:

- Anwendungsuntergruppe A 4.1: Bodenflächen in Badezimmern
- Anwendungsuntergruppe A 4.2: Hotelzimmer mit erhöhter Wasserbelastung (z.B. mit Whirlpool) sowie private Wellnessanlagen

Die vollflächige Abdichtung ist durch den Parkettverlegebetrieb vor der Verklebung des Parketts auf dem Estrich auszuführen. Die Verträglichkeit der Abdichtung mit dem eingesetzten wasserfesten Parkettklebstoff muss zwingend sichergestellt sein. Besonderes Augenmerk ist den Schnittstellen zu angrenzenden Gewerken (z.B. Sanitär, Plattenleger) zu widmen. Diese Schnittstellen müssen von der Bauleitung koordiniert werden.

Parquet en milieu humide

Fondamentalement, il est également possible de poser du parquet en milieu humide. En raison des propriétés hygroscopiques du matériau bois, il est toutefois impératif de prendre divers points en considération.

Qu'est-ce qu'une zone humide et qu'est-ce qu'une zone mouillée?

Par **zones mouillées**, on désigne les surfaces régulièrement et directement en contact avec l'eau, équipées d'écoulements de sol ou de caniveaux. On trouve généralement ce type de surfaces de sols dans les locaux à usage commercial ou industriel, ainsi que dans les douches. Le parquet ne convient pas à ces zones.

Par **zone humide**, on désigne entre autres les salles de bain, les douches/combinaisons WC, les cuisines privées, les espaces fitness avec sauna, les infrastructures de wellness privées ainsi que les piscines intérieures privées. Généralement dans ces zones, l'eau ne parvient que rarement et dans une mesure limitée, de manière incontrôlée sur le sol. Si cela devait toutefois se produire, l'eau serait généralement essuyée rapidement, de sorte que le parquet ne subisse aucun dommage, pour autant que la pose ait été effectuée dans les règles de l'art. Des variantes de parquet et de liège appropriées sont disponibles pour ce genre d'utilisation.

Matériaux et surfaces appropriés

En présence de **parquets**, la préférence sera donnée à des essences de bois dites "calmes", à savoir des essences de bois ayant des propriétés de dilatation et de gonflement réduites ainsi que des temps de variations d'humidité plus longs. Concernant les traitements des surfaces, les systèmes à base d'huile et d'huile-cire dure ont fait leurs preuves. Les surfaces vitrifiées ne conviennent pas à un usage dans les zones humides et requièrent ainsi des homologations particulières de la part des fabricants de vernis/des fournisseurs de parquet.

Il est en outre recommandé d'effectuer un premier entretien approprié, visant particulièrement la protection des secteurs des arêtes et des joints, même en présence de parquets traités en usine, prêts à l'emploi.

Les **revêtements en liège** sont également utilisés avec succès dans les zones humides. Après la pose, les sols en liège requièrent impérativement une vitrification supplémentaire.

Quel que soit le revêtement choisi, il est prudent de ne pas négliger l'entretien régulier à l'aide de produits d'entretien adaptés. Cela permet d'assurer une protection nécessaire permanente contre les traces d'utilisation, les éventuelles microfissures et les joints. Dans les zones humides, le parquet devrait si possible être collé en plein sur le fond.

Étanchéités situées au-dessous du parquet selon SIA 271/1

Pour certains domaines d'utilisation du parquet, la norme SIA 271/1 "Étanchéités des pièces intérieures" prescrit une étanchéité en plein de la surface du sol:

- Sous-groupe d'application A 4.1: surfaces de sol dans les salles de bain
- Sous-groupe d'application A 4.2: chambre d'hôtel plus exposées à l'eau (p.ex. avec Whirlpool) et infrastructures de Wellness privées

L'étanchéité de l'ensemble de la surface doit être mise en œuvre par le poseur de parquet avant le collage du parquet sur la chape. Il faut impérativement s'assurer que l'étanchéité et l'adhésif de parquet résistant à l'eau soient compatibles. Une attention toute particulière sera vouée aux interfaces en relation avec les corps de métier adjacents (plombier, carreleur par exemple). Ces interfaces doivent être coordonnés par la direction des travaux.

Die Abdichtung muss vollflächig und durchgehend ausgeführt werden. Im Randbereich sind geeignete Schnitenschutzprofile einzusetzen. Elastische Kittfugen gelten ausdrücklich nicht als Abdichtung. Sämtliche Abdichtungen sind in Abstimmung mit dem Klebstofflieferanten zu planen und gemäss SIA 271/1 auszuführen. Alle eingesetzten Abdichtungen sowie die Untergründe müssen die Anforderungen gemäss ISP Merkblatt Nr. 39 erfüllen.

Keine vollflächige Abdichtung ist erforderlich in folgenden Bereichen:

- Toiletten ohne Dusche oder Bad
- Wohnungsküchen

Zusätzliche Hinweise

- Die raumklimatischen Bedingungen (minimale relative Raumluftfeuchtigkeit sowie maximal zulässige Oberflächentemperaturen) sind gemäss den einschlägigen SIA-Normen sowie den ISP Merkblättern Nr. 5 und Nr. 27 auch in Feuchtzonen einzuhalten. Andernfalls kann es zu übermässigen Schwind- und Quellungsbewegungen des Holzes bis hin zu Rissbildungen oder Ablösungen kommen.
- Nassbereiche sind durch geeignete Massnahmen (z.B. Glastrennwände oder Duschvorhänge) klar von Parkettflächen zu trennen.
- Das Begehen von Parkettflächen im nassen Zustand (ohne Abtrocknen des Körpers) ist zu vermeiden.
- Gelangt Wasser auf das Parkett, ist dieses unverzüglich zu trocknen.
- Der Kontakt des Parkettbodens mit Desinfektionsmitteln, Bodylotions, Ölen und anderen Gesundheits- und Kosmetikprodukten sollte vermieden werden. Öl- oder Lackbehandlungen werden dabei angegriffen und weisen danach keine ausreichende Schutzwirkung mehr auf.

L'étanchéité doit être réalisée en plein et de manière continue. Des profilés de protection contre les coupures adaptés doivent être utilisés dans la zone de bord. Les joints en mastic élastiques ne sont pas expressément considérés comme étanchéité. Toutes les étanchéités doivent être planifiées en concertation avec le fournisseur de l'adhésif et mises en œuvre conformément à la norme SIA 271/1. Toutes les étanchéités utilisées et les fonds doivent répondre aux exigences de la feuille technique ISP no 39.

Aucune étanchéité en plein n'est requise pour les secteurs suivants:

- Toilettes sans douche ou bain
- Cuisines d'appartement

Remarques complémentaires

- Les conditions climatiques ambiantes (humidité relative de l'air ambiant minimale et températures en surface maximales autorisées) doivent également être remplies dans les zones humides conformément aux normes SIA et aux feuilles techniques ISP no 5 et no 27 en vigueur. Sinon, l'on pourrait être en présence de mouvements de dilatation et de gonflement excessifs du bois, voire même de formations de fissures ou décollements.
- Les zones mouillées doivent être clairement séparées des surfaces de parquet par l'entremise de mesures appropriées (cloisons séparatrices en verre ou rideaux de douche).
- Il faut éviter de marcher sur des surfaces de parquet encore mouillées (sans avoir séché le corps).
- Lorsque de l'eau parvient sur du parquet, ce dernier doit immédiatement être séché.
- Il faut éviter un contact du sol en parquet avec des produits de désinfection, des lotions corporelles, des huiles et autres produits cosmétiques et de santé. Car les surfaces traitées à l'huile et au vernis subissent une altération qui n'offre plus l'effet protecteur attendu.